Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi et de la solidarité

Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DU SECTEUR PUBLIC

Consulter la notice - cadre A - et inscrire les chiffres correspondants

1 2

cerfa N° 10472 * 03

FA 18

L'employeur

Personne morale employeur

Adresse du lieu d'exécution du contrat

CODE POSTAL

Nom du responsable du service

N° SIRET de l'établissement d'apprentissage (3 – 16)

Agrément n°

Téléphone

Code postal (17 – 21)

Type d'organisme employeur (22)
(voir notice - cadre B)

Situation au regard du régime d'assurance chômage (23)
(voir notice - cadre H)

L'apprenti

Nom et prénom

Adresse

CODE POSTAL

Sexe (24)
(M = 1, F = 2)

Nationalité (25)
(voir notice - Cadre C)

Date de naissance (26 – 27 – 28 – 29)

Lieu de naissance
(ville - dépt. - pays)

Déjà affilié à la Sécurité sociale ? OUI ☐ NON ☐

Si OUI, n° de Sécurité sociale

Téléphone

APPRENTI MINEUR

Son représentant légal ☐ père ☐ mère ☐ tuteur

Nom et prénom

Adresse

CODE POSTAL

Dernière classe fréquentée

Niveau de formation actuel (30)
(voir notice - cadre D)

Diplôme le plus élevé obtenu (31)
(voir notice - cadre E)

Situation avant l'apprentissage (32)
(voir notice - cadre F)

Le contrat et la formation

Dates du contrat Début (33 – 34 – 35 – 36) Fin (37 – 38 – 39 – 40)

Durée (en mois) (41 – 42)

Diplômes ou titres préparés et spécialité

Niveau du diplôme préparé (43)
(voir notice - cadre E)

Nom du CFA
Adresse

Taux horaire du SMIC (44 – 45 – 46 – 47) €

Le temps de travail hebdomadaire du salarié, y compris la formation, est de ..... (48 – 49) H/sem.

La rémunération mensuelle brute du salarié pendant le contrat *(voir le barème de calcul au verso - cadre G)*.. Montant à l'embauche (50 – 54) €

1re année du		au		% du SMIC	du		au		% du SMIC
2e année du		au		% du SMIC	du		au		% du SMIC
3e année du		au		% du SMIC	du		au		% du SMIC

Utiliser la partie droite du tableau ci-dessus en cas de changement de classe d'âge en cours d'année.

Signature de l'employeur | Signature de l'apprenti | Signature du représentant légal

Nom du maître d'apprentissage dans le service ou l'établissement

M.

Fait à

le

Visa du CFA

N° RNE du CFA . (55 – 57 – 58 – 59 – 60 – 61 – 62)

Date du visa du contrat .

Code du diplôme préparé ..... (63 – 65)

Code de la spécialité préparée .. (66 – 70)

Début du cycle..... (71 – 72 – 73 – 74)

Nombre d'heures de formation assurées sous la responsabilité du CFA

1re année (75 – 78) heures

2e année (79 – 82) heures

3e année (83 – 86) heures

Service d'enregistrement (cachet)

Date d'enregistrement (87 – 88 – 89 – 90)

Numéro d'enregistrement

Liasse 1 - Volet 1 destiné à l'apprenti

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi et de la solidarité

Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DU SECTEUR PUBLIC

Consulter la notice - cadre A - et inscrire les chiffres correspondants 1 2

cerfa N° 10472 * 03

FA 18

L'employeur

Personne morale employeur

Adresse du lieu d'exécution du contrat

CODE POSTAL

Nom du responsable du service

N° SIRET de l'établissement d'apprentissage 3 16

Agrément n°

Téléphone

Code postal 17 21

Type d'organisme employeur 22
(voir notice - cadre B)

Situation au regard du régime d'assurance chômage 23
(voir notice - cadre H)

L'apprenti

Nom et prénom

Adresse

CODE POSTAL

APPRENTI MINEUR

Son représentant légal ☐ père ☐ mère ☐ tuteur

Nom et prénom

Adresse

CODE POSTAL

Dernière classe fréquentée

Sexe 24
(M = 1, F = 2)

Nationalité 25
(voir notice - Cadre C)

Date de naissance 26 27 28 29

Lieu de naissance
(ville - dépt. - pays)

Déjà affilié à la Sécurité sociale ? OUI ☐ NON ☐

Si OUI, n° de Sécurité sociale

Téléphone

Niveau de formation actuel 30
(voir notice - cadre D)

Diplôme le plus élevé obtenu 31
(voir notice - cadre E)

Situation avant l'apprentissage 32
(voir notice - cadre F)

Le contrat et la formation

Dates du contrat Début 33 34 35 36 Fin 37 38 39 40

Durée (en mois) 41 42

Diplômes ou titres préparés et spécialité

Niveau du diplôme préparé 43
(voir notice - cadre E)

Nom du CFA
Adresse

Taux horaire du SMIC 44 45 46 47 €

Le temps de travail hebdomadaire du salarié, y compris la formation, est de . . . . . 48 49 H/sem.

La rémunération mensuelle brute du salarié pendant le contrat *(voir le barème de calcul au verso - cadre G)*. . Montant à l'embauche 50 54 €

1re année du		au		% du SMIC	du		au		% du SMIC
2e année du		au		% du SMIC	du		au		% du SMIC
3e année du		au		% du SMIC	du		au		% du SMIC

Utiliser la partie droite du tableau ci-dessus en cas de changement de classe d'âge en cours d'année.

Signature de l'employeur | Signature de l'apprenti | Signature du représentant légal

Nom du maître d'apprentissage dans le service ou l'établissement

M.

Fait à

le

Visa du CFA

N° RNE du CFA . 55 57 58 59 60 61 62

Date du visa du contrat .

Code du diplôme préparé 63 65

Code de la spécialité préparée . . 66 70

Début du cycle. 71 72 73 74

Nombre d'heures de formation assurées sous la responsabilité du CFA

1re année 75 78 heures

2e année 79 82 heures

3e année 83 86 heures

Service d'enregistrement (cachet)

Date d'enregistrement 87 88 89 90

Numéro d'enregistrement

Liasse 1 - Volet 2 destiné au service d'enregistrement (DARES)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi et de la solidarité

Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DU SECTEUR PUBLIC

Consulter la notice - cadre A - et inscrire les chiffres correspondants (1 2)

cerfa N° 10472 * 03

FA 18

L'employeur

Personne morale employeur

Adresse du lieu d'exécution du contrat

CODE POSTAL

Nom du responsable du service

N° SIRET de l'établissement d'apprentissage (3 – 16)

Agrément n°

Téléphone

Code postal (17 – 21)

Type d'organisme employeur (22)
(voir notice - cadre B)

Situation au regard du régime d'assurance chômage (23)
(voir notice - cadre H)

L'apprenti

Nom et prénom

Adresse

CODE POSTAL

Sexe (24)
(M = 1, F = 2)

Nationalité (25)
(voir notice - Cadre C)

Date de naissance (26 27 28 29)

Lieu de naissance
(ville - dépt. - pays)

Déjà affilié à la Sécurité sociale ? OUI ☐ NON ☐

Si OUI, n° de Sécurité sociale

Téléphone

Niveau de formation actuel (30)
(voir notice - cadre D)

Diplôme le plus élevé obtenu (31)
(voir notice - cadre E)

Situation avant l'apprentissage (32)
(voir notice - cadre F)

APPRENTI MINEUR

Son représentant légal ☐ père ☐ mère ☐ tuteur

Nom et prénom

Adresse

CODE POSTAL

Dernière classe fréquentée

Le contrat et la formation

Dates du contrat Début (33 34 35 36) Fin (37 38 39 40)

Durée (en mois) (41 42)

Diplômes ou titres préparés et spécialité

Niveau du diplôme préparé (43)
(voir notice - cadre E)

Nom du CFA
Adresse

Taux horaire du SMIC (44 45 46 47) €

Le temps de travail hebdomadaire du salarié, y compris la formation, est de ..... (48 49) H/sem.

La rémunération mensuelle brute du salarié pendant le contrat *(voir le barème de calcul au verso - cadre G)*. . Montant à l'embauche (50 – 54) €

1re année du		au		% du SMIC	du		au		% du SMIC
2e année du		au		% du SMIC	du		au		% du SMIC
3e année du		au		% du SMIC	du		au		% du SMIC

Utiliser la partie droite du tableau ci-dessus en cas de changement de classe d'âge en cours d'année.

Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti	Signature du représentant légal

Nom du maître d'apprentissage dans le service ou l'établissement

M.

Fait à

le

Visa du CFA

N° RNE du CFA . (55 – 57 58 – 59 60 – 61 62)

Date du visa du contrat .

Code du diplôme préparé ..... (63 – 65)

Code de la spécialité préparée . . (66 – 70)

Début du cycle. . . . . (71 72 73 74)

Nombre d'heures de formation assurées sous la responsabilité du CFA

1re année (75 – 78) heures

2e année (79 – 82) heures

3e année (83 – 86) heures

Service d'enregistrement (cachet)

Date d'enregistrement (87 88 89 90)

Numéro d'enregistrement

Liasse 1 - Volet 3 destiné au service d'enregistrement (Dir. ou service Départ.)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'emploi et de la solidarité

Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DU SECTEUR PUBLIC

Consulter la notice - cadre A - et inscrire les chiffres correspondants 1 2

cerfa N° 10472 * 03

FA 18

L'employeur

Personne morale employeur

Adresse du lieu d'exécution du contrat

CODE POSTAL

Nom du responsable du service

N° SIRET de l'établissement d'apprentissage 3 16

Agrément n°

Téléphone

Code postal 17 21

Type d'organisme employeur 22
(voir notice - cadre B)

Situation au regard du régime d'assurance chômage 23
(voir notice - cadre H)

L'apprenti

Nom et prénom

Adresse

CODE POSTAL

APPRENTI MINEUR

Son représentant légal ☐ père ☐ mère ☐ tuteur

Nom et prénom

Adresse

CODE POSTAL

Dernière classe fréquentée

Sexe 24
(M = 1, F = 2)

Nationalité 25
(voir notice - Cadre C)

Date de naissance 26 27 28 29

Lieu de naissance
(ville - dépt. - pays)

Déjà affilié à la Sécurité sociale ? OUI ☐ NON ☐

Si OUI, n° de Sécurité sociale

Téléphone

Niveau de formation actuel 30
(voir notice - cadre D)

Diplôme le plus élevé obtenu 31
(voir notice - cadre E)

Situation avant l'apprentissage 32
(voir notice - cadre F)

Le contrat et la formation

Dates du contrat Début 33 34 35 36 Fin 37 38 39 40

Durée (en mois) 41 42

Diplômes ou titres préparés et spécialité

Niveau du diplôme préparé 43
(voir notice - cadre E)

Nom du CFA
Adresse

Taux horaire du SMIC 44 45 46 47 €

Le temps de travail hebdomadaire du salarié, y compris la formation, est de . . . . . 48 49 H/sem.

La rémunération mensuelle brute du salarié pendant le contrat *(voir le barème de calcul au verso - cadre G)*. . Montant à l'embauche 50 54 €

1re année du		au		% du SMIC	du		au		% du SMIC
2e année du		au		% du SMIC	du		au		% du SMIC
3e année du		au		% du SMIC	du		au		% du SMIC

Utiliser la partie droite du tableau ci-dessus en cas de changement de classe d'âge en cours d'année.

Signature de l'employeur | Signature de l'apprenti | Signature du représentant légal

Nom du maître d'apprentissage dans le service ou l'établissement

M.

Fait à

le

Visa du CFA

N° RNE du CFA . 55 57 58 59 60 61 62

Date du visa du contrat .

Code du diplôme préparé 63 65

Code de la spécialité préparée . . 66 70

Début du cycle. 71 72 73 74

Nombre d'heures de formation assurées sous la responsabilité du CFA

1re année 75 78 heures

2e année 79 82 heures

3e année 83 86 heures

Service d'enregistrement (cachet)

Date d'enregistrement 87 88 89 90

Numéro d'enregistrement

Liasse 1 - Volet 4 destiné au (CFA)

NOTICE EXPLICATIVE

cerfa
N° 50210 # 03

A — LE CONTRAT

Premier contrat de secteur public conclu par l'apprenti ou nouveau contrat de secteur conclu chez un autre employeur, à l'exception des contrats visés au 4 et au 5.

1.1 - Contrat d'un an.

1.2 - Contrat de deux ans.

1.3. - Contrat de trois ans.

Nouveau contrat conclu par l'apprenti chez le même employeur pour une formation de même niveau ou de niveau supérieur.

2.1 - Après un contrat initial d'un an.

2.2 - Après un contrat initial de deux ans.

2.3 - Après un contrat initial de trois ans.

Contrat réduit d'un an pour des jeunes ayant effectué le début de leur formation par une voie autre que l'apprentissage ou parce qu'ils ont un diplôme de niveau supérieur à celui préparé ou après évaluation des connaissances.

3.1 - Durée réduite à un an.

3.2 - Durée réduite à deux ans.

Contrat d'un an pour une formation complémentaire de même niveau (diplôme connexe ou mention complémentaire).

4.1 - Après un contrat ou une formation initiale d'un an.

4.2 - Après un contrat ou une formation initiale de deux ans.

4.3 - Après un contrat ou une formation initiale de trois ans.

Contrat prolongé en cas d'échec à l'examen.

5.1 - Après un contrat initial d'un an.

5.2 - Après un contrat initial de deux ans.

4.3 - Après un contrat initial de trois ans.

Contrat prolongé en raison d'un handicap.

6.1 - Après un contrat initial d'un an.

6.2 - Après un contrat initial de deux ans.

6.3 - Après un contrat initial de trois ans.

Autre contrat

7.1 - Après rupture du contrat initial.

B — TYPE D'EMPLOYEUR

1 - Service de l'État.

2 - Commune.

3 - Département.

4 - Région.

5 - Établissement public hospitalier.

6 - Établissement public local d'enseignement (collèges, lycée, etc.).

7 - Établissement public administratif.

8 - Établissement public de type administratif relevant des collectivités territoriales (y compris syndicats de communes).

0 - Autre.

C — NATIONALITÉ

1 - Française.

2 - Union européenne.

3 - Hors Union européenne.

D — NIVEAU DE FORMATION

(avec ou sans le diplôme correspondant)

7 - Sorties de CPA, CLIPA ou sorties de collège avant la 3e.
(Équivalent au niveau VI de l'Éducation nationale).

6 - Sorties de 3e ou abandon de classes de CAP ou de BEP avant l'année terminale..
(Équivalent au niveau V-bis de l'Éducation nationale).

5 - Sorties de l'année terminale de CAP ou de BEP ou abandon de la scolarité du second cycle long avant la classe de terminale.
(Équivalent au niveau V de l'Éducation nationale).

4 - Sorties des classes terminales du second cycle long ou abandon des études supérieures avant le niveau III.
(Équivalent au niveau IV de l'Éducation nationale).

3 - Sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 : DUT, BTS, DEUG, etc.
(Équivalent au niveau III de l'Éducation nationale).

2 - Sorties avec un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou diplôme de grande école.
(Équivalent au niveau II ou I de l'Éducation nationale).

E — DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ OBTENU

8 - Aucun diplôme.

7 - Certificat de formation générale.

6 - Brevet.

5 - CAP ou BEP.

4 - Baccalauréat général ou technologique.

3 - Baccalauréat professionnel, brevet de technicien ou brevet professionnel.

2 - DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau BAC + 2.

1 - Diplôme de niveau Bac + 3 ou plus.

F — DERNIÈRE SITUATION DU JEUNE AVANT LA SIGNATURE DU CONTRAT

1 - Scolarité.

2 - Contrat d'apprentissage.

3 - Contrat de qualification, contrat d'adaptation, contrat d'orientation.

4 - CES.

5 - Stagiaire de la formation professionnelle.

6 - Service national.

7 - Salarié (y compris temporaire).

8 - Demandeur d'emploi inscrit à l'ANPE.

9 - Autre situation.

G — RÉMUNÉRATION DES APPRENTIS

Âge du jeune	Rémunération (Décret de 1993)	
	Année d'exécution	% du SMIC
16-17 ans	1re année	25
	2e année	37
	3e année	53
18-20 ans	1re année	41
	2e année	49
	3e année	65
21-25 ans	1re année	53
	2e année	61
	3e année	78

Formation complémentaire	À partir de 16 ans	À partir de 18 ans	À partir de 21 ans
Après contrat d'un an	40 %	56 %	68 %
Après contrat de 2 ans	52 %	64 %	76 %
Après contrat de 3 ans	68 %	80 %	93 %

- *Majoration de 10 points pour la préparation d'un diplôme de niveau IV.*
- *Majoration de 20 points pour la préparation d'un diplôme de niveau III.*

H — SITUATION AU REGARD DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

(Les services de l'État et les établissements publics administratifs nationaux cochent 1 dans la case.)

1 - L'employeur assure lui-même ce risque (gestion directe ou convention de gestion ;

2 - L'employeur est affilié à l'Assedic (adhésion révocable) ;

3 - L'employeur déclare adhérer au régime particulier créé pour les apprentis du secteur public.

Dans les situations 2 et 3, l'État prend en charge les contributions d'assurance chômage (part patronale et part salariale). En outre, l'adhésion au régime particulier entraîne une surcotisation de 2,4 % à la charge de l'État.